



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 9428

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc demande à M le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités territoriales, quel est le bilan que l'on peut actuellement dresser de la coopération entre les collectivités territoriales à travers les établissements publics territoriaux communaux. Il lui demande quel est actuellement par région le nombre des syndicats à vocation unique, des Sivom, des districts et quelles sont les missions les plus fréquemment prises en charge.

Texte de la réponse

Reponse. - Les renseignements demandés par l'honorable parlementaire figurent sur les tableaux ci-après : Voir tableau dans le JO no 4 (année 1990). 2 Missions les plus fréquemment prises en charge 21 Par les syndicats à vocation unique. Voir tableau dans le JO no 4 (année 1990). Les compétences les plus fréquemment exercées sont les suivantes : eau, 3 375 ; activités scolaires et periscolaires, 1 870 ; énergie, 1 400 ; ramassage scolaire, 813 ; assainissement, 794 ; hydraulique, 658 ; ordures ménagères, 644. Voir tableau dans le JO no 4 (année 1990). On remarque que les compétences les plus couramment exercées sont les suivantes : voirie, 1 006 ; ordures ménagères, 793 ; réalisation, gestion d'équipements publics, 632 ; assainissement, 607 ; activités scolaires ou periscolaires, 483 ; eau, 455 ; tourisme, 442. Voir tableau dans le JO no 4 (année 1990). Les compétences les plus couramment exercées sont les suivantes : ordures ménagères, 89 ; assainissement, 84 ; secours et lutte contre l'incendie, 71 ; voirie, 69 ; eau, 62 ; activités scolaires ou periscolaires, 57 ; réalisation ou gestion d'équipements publics, 56.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9428

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 1989, page 684